



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 16 JANVIER 2026 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE ET DE LA CIRCULATION

Rue de l'Est

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Vu la demande du 15.051.2026, par l'entreprise S.A.S CAZIN, 34 route des Vallières, 18220 LES AIX D'ANGILLON,
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de renouvellement de la canalisation d'eaux usées rue de l'Est -18250 Henrichemont, à compter du 21.01.2026 et ce pendant 20 jours calendaire ;
- Vu l'intérêt général ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux.

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise S.A.S CAZIN, 34 route des Vallières, 18220 LES AIX D'ANGILLON, afin de permettre le bon déroulement des travaux de renouvellement de la canalisation d'eaux usées rue de l'Est -18250 Henrichemont, à compter du 21.01.2026 et ce pendant 20 jours calendaire.

Article 2^{ème} : La circulation des véhicules sera interdite, rue de l'Est, 18250 HENRICHEMONT, à compter du 21.01.2026 et ce pendant 20 jours calendaire.

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise Pie Couverture.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise Pie Couverture sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260116-2026-7-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/01/2026

Le Maire,
Gilles BUREAU



Publié sur le site de la commune le 16.01.2026